



Mairie de Pont-Salomon
Place de l'église
43 330 Pont-Salomon

**COMMUNE DE PONT-SALOMON
43330 – Département de la Haute-Loire**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Le 24 septembre de l'an deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTI, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 18 septembre 2018

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

Présents : COLETTI Laurent, VOCANSON Laetitia, LARDON Antoine, GRENOUILLER Aurélie, GARDETTE Davy, CELLE Laura, CORNILLON Bertrand, GROS Muriel, RABEYRIN David,

Membres absents excusés représentés :

GACHET Chantal a donné procuration à RABEYRIN David,

Membres absents : CHAMBON Valérie, NOWACZYK Claire, MONTELMARD Gérard, PAGANOTTO Aurélie, PERRIER Marc, CROUZET Cyril

Ouverture de la séance : 19h45

Désignation du secrétaire de séance

→ Laetitia VOCANSON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux du 9 juillet 2018

> Mis aux voix le procès-verbal du 9 juillet 2018 est adopté à l'unanimité

FINANCES LOCALES

1/ Dissolution du budget assainissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- Valide la dissolution du budget assainissement

2/ Taxe locale sur la consommation finale d'énergie (TCFE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide la perception de la TCFE en lieu et place du Syndicat des Energies
- Fixe le coefficient à 8.5%

3/ Remboursement des frais d'envoi de la table de marque

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le remboursement des frais d'envoi de la table de marque par le président du club de basket

4/ Convention avec le Relai Ondaine Interim

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le fait que la commune fasse appel à Relai Ondaine Interim pour le recrutement d'une personne au sein de la cantine scolaire.

5/ Indemnités des comptables du Trésor

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le versement des indemnités des comptables du Trésor au taux de 100%

6/ Opérations de sécurisation des écoles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour approuver tous les devis nécessaires à la réalisation de cette opération
- Décide l'inscription des sommes correspondantes au budget principal

7/ Décision modification de Budget N°2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la DM N°2

FONCTION PUBLIQUE

1/ Formation dans le cadre d'un emploi d'avenir

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la prise en charge de la formation auprès du GRETA pour un agent recruté en emploi d'avenir

2/ Formations dans le cadre d'un PEC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la prise en charge de formations de type CACES tractopelle et conduite de nacelle pour un agent recruté en contrat PEC

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1/ Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le rapport de la CLECT

2/ PV de transfert concernant les caméras de vidéosurveillance

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la signature des PV de remise d'ouvrage pour le renouvellement du matériel de vidéosurveillance installé sur la commune par la Communauté de communes

3/ RPQS du Syndicat des eaux de la Semène

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de la transmission du RPQS

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

1/ Parcelle Desforanges : délégation ponctuelle du droit de priorité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la délégation ponctuelle du droit de priorité pour la parcelle AN10.

2/ Certificats d'économie d'Energie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la signature de la convention de regroupement

ADDITIF

1/ Créations de postes pour les agents non titulaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création de postes pour les agents non titulaires

La séance est levée à 20h48